

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 42324

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiier, Mme Rubin et Mme Taurine

à l'amendement n° 23855 de Mme Rabault

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« une »

le mot :

« aucune ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Aucune réforme ne doit conduire à une régression des droits des assurés. Pourtant, ce projet fait précisément cela. Il s'agit donc d'une contre-réforme.